



Déclaration de Dakar relative à la collaboration de L'Europe et Afrique en Médecine Personnalisée

Les 26 et 27 juin 2024, les membres européens et africains du programme EU-Africa PerMed de la Commission Européenne se sont réunis à Dakar, en présence de membres de la Commission Européenne, des représentants des institutions européennes et africaines concernées, de personnalités sénégalaises scientifiques, administratives et politiques. Observant les avancées et perspectives du programme EU-Africa PerMed, ces représentants :

1. Importance de la médecine personnalisée

- réaffirment l'importance de la médecine personnalisée qui permet de traiter les patients selon leurs caractéristiques génotypiques et phénotypiques. Cette approche permet une meilleure prise en charge des patients, à travers le développement de nouvelles méthodes de prévention, de diagnostic, d'évaluation pronostique des individus et des populations. La médecine personnalisée s'applique à de multiples pathologies telles que les cancers, maladies infectieuses, maladies métaboliques, diabète, maladies cardio-vasculaires, maladies mentales, etc. et favorise l'efficacité ainsi que la durabilité des systèmes de santé.

2. Stratégie de recherche, formation, renforcement de capacité et réglementation

- reconnaissent qu'une approche centrée sur le patient nécessite de soutenir des recherches fondamentales (génomique des populations), cliniques et translationnelles, une formation appropriée, ainsi que le renforcement en capacités médicales, scientifiques et technologiques (ex. développement d'outils de santé numériques et centres d'hébergement de données). Une telle conduite nécessite une réflexion sur les considérations éthiques, légales et sociétales impliquées.

3. Consortia régionaux

- encouragent la constitution de consortia régionaux pour favoriser une collaboration transfrontalière en termes de recherche et d'innovation. Ces consortia doivent permettre le partage d'expertise en génomique, bio-informatique et pratiques cliniques, l'établissement de bio-banques et le transfert d'échantillons, une collaboration pour soutenir le développement d'outils numériques, l'utilisation de données de santé, ainsi que la promotion de politiques publiques nationales et régionales s'y rattachant.

4. Collaborations internationales

- s'engagent à promouvoir les collaborations entre équipes africaines et européennes (à travers des programmes de la Commission Européenne et des initiatives bilatérales ou multilatérales entre pays africains et européens) et renforcer la coopération Europe -Afrique à travers le développement et la mise en place d'une feuille de route pour la médecine personnalisée (notamment en termes de financements et de stratégies d'implémentation).

5. Partenariats publics-privés

- soulignent le besoin d'associer les efforts publics et privés afin de favoriser le développement d'innovations technologiques et industrielles appliquées à la médecine personnalisée sur le continent africain.

6. Communication

- considèrent que l'utilisation des méthodes et pratiques de médecine personnalisée présentant un intérêt pour les patients et les citoyens doit faire l'objet d'une communication active auprès des politiques, des scientifiques, des personnels de santé et des patients. Cet effort de communication permettra aux acteurs concernés de s'emparer des concepts de médecine personnalisée pour les traduire en actes de prévention, de diagnostic et de traitement des pathologies concernées.